



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/35/559
30 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 64 a) de l'ordre du jour

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

Assistance aux régions de Djibouti frappées par la sécheresse

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 1980/70 du 25 juillet 1980, intitulée "Assistance aux régions victimes de la sécheresse de Djibouti, de l'Ouganda, de la Somalie et du Soudan", le Conseil économique et social, entre autres dispositions, a prié le Secrétaire général, compte tenu des résolutions du Conseil 1980/44 et 1980/45, du 23 juillet 1980, et 1980/53, du 24 juillet 1980 a) d'envoyer d'urgence dans les pays susmentionnés une mission interinstitutions chargée d'évaluer l'ampleur du problème et l'importance de l'assistance économique nécessaire et b) de mobiliser l'assistance humanitaire de la communauté internationale en faveur des personnes déplacées par suite de la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles. Il a également prié le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, des progrès réalisés dans l'application de la résolution.
2. Le Secrétaire général a chargé le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe de diriger la mission interinstitutions. La mission s'est rendue à Djibouti du 31 août au 8 septembre 1980. Le rapport de la mission interinstitutions à Djibouti figure en annexe au présent rapport.

ANNEXE

Rapport de la mission interinstitutions à Djibouti

(31 août-8 septembre 1980)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 6	2
II. RESUME DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	7	3
III. GENERALITES	8 - 11	4
IV. SECOURS D'URGENCE	12 - 72	6
A. Aide alimentaire	13 - 23	6
B. Abris, vêtements et ustensiles pour les camps de sédentarisation	24 - 30	10
C. Ressources en eau	31 - 41	14
D. Santé	42 - 58	16
E. Elevage	59 - 72	21
<u>Annexes</u>		
I. Membres de la Mission		24
II. Carte des camps des personnes déplacées par suite de la sécheresse		25
III. Population des camps et répartition des autres victimes de la sécheresse		26
IV. Programme en trois phases du FISE pour l'approvisionnement en eau		27
V. Programme d'aide urgente pour sauver le bétail		29

/...

I. INTRODUCTION

1. A la seconde session ordinaire de 1980 du Conseil économique et social, au cours de l'examen de la question relative à la coopération et à la coordination internationales dans le cadre du système des Nations Unies, les représentants des Gouvernements de la Somalie, du Soudan, de Djibouti et de l'Ouganda ont fait des déclarations concernant les effets généralisés et nuisibles que la période de sécheresse actuelle produisait sur leurs pays. Ils ont souligné les pertes considérables de vies humaines et de bétail et ont mis l'accent sur la pénurie de vivres et d'eau, et sur la détérioration des conditions sanitaires qui en résultait. Ces conditions dans la Corne de l'Afrique ont aggravé une situation déjà difficile sur le plan économique.

2. Préoccupé par la gravité de la situation des victimes de la sécheresse, le Conseil économique et social a adopté la résolution 1980/70 dans laquelle il a prié le Secrétaire général, compte tenu des résolutions 1980/44, 1980/45 et 1980/53

a) D'envoyer d'urgence dans les pays mentionnés (Soudan, Somalie, Djibouti et Ouganda) une mission interinstitutions chargée d'évaluer l'ampleur du problème et l'importance de l'assistance nécessaire;

b) De mobiliser l'assistance humanitaire de la communauté internationale en faveur des personnes déplacées par suite de la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles.

3. Le Secrétaire général a chargé le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe de diriger la mission interinstitutions. La mission, qui s'est rendue à Djibouti du 31 août au 8 septembre 1980, se composait de représentants de l'Organisation des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation mondiale de la santé et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. On trouvera à l'annexe I une liste des membres de la mission.

4. Le mandat de la mission constituée aux termes de la résolution 1980/70, tel qu'il a été approuvé par le Secrétaire général, était le suivant :

a) Visiter, dans la mesure du possible, les régions gravement frappées par la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles, pour évaluer les dégâts causés et leurs effets sur la population;

b) Evaluer les besoins immédiats en matière de secours (pour les six premiers mois après la mission) des personnes qui ont été déplacées par suite de la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles;

c) Evaluer leurs besoins ultérieurs en matière de secours (pour la période allant du sixième au douzième mois après la mission);

d) Evaluer les besoins immédiats et ultérieurs des populations résidentes des régions touchées;

/...

e) Déterminer l'ampleur et l'importance des mesures de secours entreprises par le gouvernement, ainsi que le volume estimatif des ressources dont il dispose pour faire face aux besoins évalués;

f) Déterminer l'importance de l'assistance humanitaire à demander à la communauté internationale pour renforcer l'aptitude du gouvernement à faire face à la situation.

5. La mission a été reçue par S. Exc. M. Barkad Gourad Hamadou, premier ministre; S. Exc. M. Moumin Bahdon Farah, ministre des affaires étrangères, et S. Exc. M. Idriss Farah Abaneh, ministre de l'intérieur. Les membres de la mission ont rencontré les ministres, leurs collaborateurs et leurs conseillers techniques, en groupe et individuellement. Ils se sont rendus dans tous les camps où se trouvaient des personnes déplacées par suite de la sécheresse. On trouvera à l'annexe II le nom et l'emplacement géographique de ces camps. En outre, la mission s'est rendue au camp de réfugiés d'Ali Sabieh et a visité le projet pilote d'irrigation de Mouloud. Des visites ont eu lieu dans les cinq districts de la République de Djibouti et des entretiens ont eu lieu avec chacun des commissaires de district.

6. La mission tient à exprimer sa reconnaissance pour l'assistance qu'elle a reçue de tous les responsables concernés au niveau du gouvernement et, en particulier, pour l'empressement et la franchise avec lesquels ils ont répondu aux nombreuses demandes des membres de la mission.

II. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

7. L'économie de Djibouti est très fragile et le gouvernement se heurte à de nombreuses difficultés. Une période de sécheresse longue et anormale a très sérieusement affecté l'aptitude du pays à faire face aux nombreux besoins humanitaires qui en découlent. De surcroît, l'arrivée de 45 000 réfugiés dans le pays a aggravé une situation déjà difficile. Il est donc absolument nécessaire que le pays reçoive une assistance extérieure pour faire face aux besoins actuels. En vue de définir ces besoins, afin qu'il soit possible d'y répondre plus facilement, la mission a formulé les recommandations suivantes :

a) L'assistance alimentaire demandée pour la période de six mois commençant le 1er septembre 1980 paraît raisonnable et devrait être fournie. Si la sécheresse continue, une assistance du même ordre (actualisée selon le nombre supplémentaire de nomades intégrant les camps) sera nécessaire.

b) L'aptitude des pouvoirs publics à assurer la distribution des denrées alimentaires devrait être renforcée par la fourniture de huit camions à quatre roues motrices de six tonnes et de deux camionnettes de deux tonnes pour assurer la navette et la liaison entre les camps et les chefs-lieux de district. En raison des coûts élevés de transport et de manutention à l'intérieur du pays, la mission approuve également la fourniture d'environ 500 000 dollars sur les 592 000 dollars demandés à ce titre par le gouvernement.

c) Les moyens dont disposent les pouvoirs publics pour assurer l'approvisionnement en eau devraient être renforcés par la fourniture de neuf camions-citernes supplémentaires de 5 000 litres, de cinq camions-citernes de 10 000 litres et de 36 réservoirs d'eau. La mission recommande aussi que soit fournie une dépanneuse.

d) Un appui financier devrait être accordé au projet de l'UNICEF relatif à l'approvisionnement en eau, au moins jusqu'à la fin de la phase II. Si la phase II donnait des résultats relativement satisfaisants, il faudrait également fournir un appui financier à la phase III.

e) La mission appuie la demande concernant la fourniture de 7 000 couvertures, de 5 500 batteries de cuisine, de 55 000 mètres de tissu pour la confection de vêtements féminins et de 16 000 mètres de tissu pour la confection de vêtements masculins.

f) L'équivalent de 3 340 tentes devrait être fourni à titre d'abris provisoires dans les camps de sédentarisation. Bien que l'on ait besoin immédiatement de tentes pour les camps, la mission recommande que soient consentis des dons en espèces pour l'achat de matériaux en vue de la construction, à un coût égal ou moindre, de "Toucoules" ou d'autres structures semi-permanentes, qui offriraient une meilleure solution au problème du logement.

g) Pour qu'il soit possible de mieux répondre aux besoins des victimes de la sécheresse en matière de soins de santé, il faudrait livrer les médicaments précédemment demandés à l'OMS, des vaccins, deux des quatre ambulances demandées, cinq des neuf postes sanitaires ruraux préfabriqués demandés, du matériel pour les soins de santé maternelle et infantile, des lots de médicaments réhydratants, au moins à concurrence du nombre demandé et fournir une assistance en matière de formation dans le domaine des soins de santé primaires.

h) Les services d'un expert hautement qualifié devraient être fournis pour analyser la possibilité de créer une unité zootechnique de reproduction et d'alimentation. Si cette proposition paraît réalisable, il est recommandé de fournir un appui financier au projet.

III. GENERALITES

8. La République de Djibouti a une superficie d'environ 23 000 km² et une population estimée à 350 000 habitants, dont jusqu'à 200 000 vivent dans la ville de Djibouti. Il y a plusieurs petites villes dans le pays, mais environ un tiers de la population est nomade. En outre, il y a à présent environ 45 000 réfugiés dans le pays.

9. Le pays est divisé en cinq districts administratifs, à savoir Djibouti, Ali Sabieh, Dikhil, Tadjourah et Obock. Son économie a considérablement besoin d'être renforcée. La situation économique et les besoins de Djibouti en matière d'assistance technique sont étudiés dans deux rapports du Secrétaire général (A/33/106 et A/35/415) qui examinent la situation économique du pays ainsi que les progrès réalisés dans l'exécution du programme spécial d'assistance économique.

10. Le gouvernement a affirmé que le problème le plus pressant était le besoin d'eau aux fins de la consommation humaine et animale. Le climat est torride, avec quelques mois de forte humidité. En temps normal, les précipitations atteignent en moyenne de 100 à 200 mm par an, mais de 1973 à 1976, elles n'ont été que de 70 mm et, au cours des deux dernières années de sécheresse, la moyenne annuelle a été de 28 mm. La mission a visité une région dans le district d'Obock, au nord-ouest du pays, où le chef de la tribu a déclaré qu'il n'y avait pas eu de pluie durant les quatre dernières années. Des vents violents - le Khamzin - accélèrent l'évaporation de l'eau et intensifient l'érosion des sols. Il existe de nombreuses régions où l'eau peut être puisée dans des puits creusés à la min de 3 à 6 mètres de profondeur. Cependant, dans les régions côtières, l'eau de ces puits est trop saumâtre pour la consommation humaine. Il existe très peu de puits profonds dans la République, et il faut sans plus tarder poursuivre un programme intensif pour creuser de nouvelles sources d'eau.

11. La pénurie d'eau a eu un effet dévastateur sur le cheptel. Les familles nomades qui ont perdu la totalité de leurs troupeaux sont à présent installées dans des camps établis par le gouvernement, et c'est ce dernier qui doit pourvoir à tous leurs besoins. Des vivres leur sont distribués mensuellement et l'eau plus fréquemment. Les camions-citernes pour le transport de l'eau sont rares et roulent constamment sur des routes en très mauvais état. Les pannes sont fréquentes et les problèmes d'entretien sont considérables. Il faut également fournir des vivres et de l'eau aux milliers de nomades qui ont perdu une très grande partie de leurs troupeaux. Le caractère nomade de ce groupe de population qui vit dans des régions reculées et souvent inaccessibles fait de la distribution un problème colossal. Lors de ses nombreuses visites, la mission a constaté de première main les difficultés auxquelles le gouvernement est confronté, s'agissant de satisfaire ces besoins vitaux.

IV. SECOURS D'URGENCE

12. Dans toute la République de Djibouti, il n'y a que 15 ha de terres cultivées, en parcelles expérimentales. Djibouti n'a donc aucune tradition agricole et ne produit de ce fait qu'une quantité négligeable de denrées alimentaires. Les produits alimentaires de base ainsi que les biens de consommation essentiels sont importés de l'étranger. Le Djiboutien moyen mange essentiellement du riz, du sorgho et des fèves, et très rarement de la viande.

A. Aide alimentaire

13. Etant donné la grave sécheresse qui sévit depuis trois ans, les nomades ont perdu sinon la totalité, du moins une grande partie, de leurs troupeaux. Djibouti n'ayant pas de production agricole et le bétail étant le seul moyen d'existence des nomades, le pays ne dispose d'aucun moyen de compenser ces pertes.

1. Aide alimentaire demandée à titre de secours immédiat (six premiers mois)

14. Bien que le gouvernement ait déjà acheté 400 tonnes de doura, 50 tonnes d'huile, 50 tonnes de sucre et 40 tonnes de dattes, les besoins sont tellement importants qu'une assistance internationale est nécessaire. En conséquence, le gouvernement a demandé une aide alimentaire d'urgence pour une période de six mois, pour 130 000 victimes de la sécheresse (dont 20 000 à 25 000 sont dans des camps), en calculant les besoins sur la base de la ration journalière de base par personne indiquée ci-après :

	<u>Grammes</u>
Riz	175
Sorgho/doura	225
Huile	30
Sucre	50
Thé	5
Sardines	15
Tomates	10
Dattes	50
Sel	2
Aliments enrichis pour nourrissons	50

/...

15. Le volume total de l'aide demandée par le gouvernement s'établit comme suit :

	<u>Tonnes métriques</u>
Riz	4 095
Sorgho/doura	5 265
Huile comestible	702
Lait écrémé en poudre	1 287
Sucre	1 170
Sardines	100*
Concentré de tomates	100*
Dattes	100*
Thé	30*
Sel	20*
Aliments enrichis pour nourrissons	72*

* Le gouvernement a réduit sa demande en ce qui concerne ces denrées, car il compte ne les distribuer qu'aux personnes souffrant de malnutrition grave.

a) Aide alimentaire annoncée

16. L'état, au 4 septembre 1979, des contributions annoncées comme suite à cette demande, était le suivant :

<u>Denrée</u>	<u>Source</u>	<u>Volume de l'aide annoncée</u>	<u>Total</u>
		(En tonnes métriques)	
Riz	PAH	3 510)	5 130
	Secours catholique	1 620)	
Sorgho/doura	Ethiopie	2 000)	3 000
	Soudan	1 000)	
Huile comestible	PAM	234)	398
	Secours catholique	164)	
Lait écrémé en poudre	Secours catholique		550
Sucre	Secours catholique		272

Note : Le Gouvernement iraquien s'est engagé à livrer des denrées alimentaires non spécifiées d'une valeur de 500 000 dollars.

b) Desoins d'aide alimentaire restant à satisfaire durant la période d'urgence immédiate

17. L'aide alimentaire restant à fournir pour répondre à la demande du gouvernement s'établit comme suit :

	<u>Tonnes métriques</u>
Riz/sorgho/doura	1 230
Huile comestible	304
Lait écrémé en poudre	737
Sucre	898

Plus toutes les autres denrées - sardines, concentré de tomates, dattes, thé, sel et aliments enrichis pour nourrissons - indiquées au paragraphe 15.

Les besoins alimentaires susmentionnés ne concernent que les victimes de la sécheresse, l'aide alimentaire pour les réfugiés faisant l'objet d'une demande distincte du gouvernement.

2. Aide alimentaire demandée pour la période suivante (du sixième au douzième mois)

18. Djibouti continue de souffrir de la sécheresse; et si les précipitations ne sont pas suffisantes dans les prochains mois, le volume de l'aide alimentaire nécessaire pour la deuxième période de six mois sera supérieur à celui que le gouvernement a demandé pour la première période. Dans chacun des neuf camps visités, on enregistrait un accroissement constant de la population. De nouveaux abris étaient en construction dans chacun des camps. Si la sécheresse persistait, de nouveaux troupeaux seraient décimés et le nombre de nomades cherchant refuge dans les camps augmenterait en conséquence. En revanche, s'il pleuvait suffisamment d'ici le mois de novembre, les pâturages pourraient être reconstitués du moins en partie, et non seulement l'afflux vers les camps ralentirait mais certaines des familles actuellement dans les camps pourraient reprendre leur vie nomade si on leur donnait quelques têtes de bétail. Toutefois, il faut que les pays et organismes donateurs se rendent compte que si la sécheresse se poursuit, des demandes d'aide alimentaire d'urgence continueront d'être présentées pendant la période suivant la période initiale de secours d'urgence. En outre, les membres de la Mission pensent très sérieusement que si les pluies ne tombent pas bientôt en quantité suffisante, la présente demande d'aide alimentaire d'urgence devra être augmentée de 10 à 20 p. 100 pour la période suivante.

3. Transport des secours alimentaires

19. A l'heure actuelle, les vivres qui sont stockés dans les entrepôts des chefs-lieux de district sont distribués tous les mois dans les camps de sédentarisation aménagés pour les victimes de la sécheresse. C'est l'Office national d'aide aux réfugiés et aux sinistrés (ONARS) qui assure la distribution des vivres dans

/...

ces camps et dans les camps de réfugiés. Environ 40 p. 100 des secours alimentaires sont distribués par l'ONARS qui dispose de sept camions, le reste étant livré par des entreprises de transport privées. En ce qui concerne les victimes de la sécheresse qui ne vivent pas dans les camps, des camions de l'armée assureront également le transport des produits alimentaires des entrepôts des chefs-lieux de district aux points d'eau où s'assemblent les nomades. Les camions de l'ONARS ne peuvent être utilisés que sur des routes carrossables. Le gouvernement a demandé huit camions à plate-forme à quatre roues motrices de six tonnes et quatre camionnettes de deux tonnes pour assurer la navette et la liaison entre les camps et les entrepôts des chefs-lieux de district.

20. A l'heure actuelle, les produits alimentaires distribués tous les mois aux victimes de la sécheresse représentent environ 1 000 tonnes métriques. Compte tenu de la demande d'aide alimentaire présentée par le gouvernement pour un total de 130 000 personnes sinistrées, il faudrait distribuer 2 000 tonnes métriques de vivres par mois.

21. Les véhicules dont disposait le gouvernement ont beaucoup souffert du mauvais état des routes menant aux camps (il ne s'agit souvent que des pistes). De l'avis de la Mission, la demande du gouvernement concernant la fourniture de huit camions à plate-forme de six tonnes et de quatre camionnettes de deux tonnes semble très raisonnable. Lorsque les chaussées sont en bon état, on pourrait utiliser les camions de six tonnes, et réduire ainsi le nombre de camions nécessaires ainsi que les besoins en matière de chauffeurs, de carburants et d'entretien.

22. Le gouvernement a également demandé une aide de 592 000 dollars pour couvrir les frais de manutention et de transport intérieur. Il convient de noter que, dans le cadre de son aide alimentaire, le PAM a alloué un montant de 93 600 dollars au titre de la manutention du transport et de l'entreposage à l'intérieur du pays, ce montant représentant 50 p. 100 du montant estimatif des dépenses entraînées par ces opérations qui est de 50 dollars par tonne. Les renseignements ci-après ont été communiqués à la Mission, comme suite à sa demande, au sujet des divers éléments auxquels correspond le montant demandé de 592 000 dollars.

/...

Etat des divers éléments de la demande du gouvernement
au titre des frais de transport et de manutention à
l'intérieur du pays

	<u>(Dollars)</u>
a) Frais de déchargement au port 865 francs de Djibouti x 12 891 tonnes	62 998
b) Frais de manutention et de transport du port à l'entrepôt 2 000 francs de Djibouti x 12 891 tonnes	145 661
c) Transport aux points de distribution	
Ali Sabieh (par chemin de fer) 2 050 francs de Djibouti x 2 867,6 tonnes	33 212
Dikhil (par route) 6 215 francs de Djibouti x 3 267 tonnes	107 716
Obock, Tadjourah (par bac et par route) 7 500 francs de Djibouti x 5 031,5 tonnes	213 193
District de Djibouti (par route) 1 500 francs de Djibouti x 1 431 tonnes	12 127
Frais divers (manutention des sacs endommagés, des caisses cassées, etc.)	17 093
TOTAL	<u>592 000</u>

23. Dans la mesure où le PAM a alloué un montant de 93 600 dollars au titre des frais de transport et de manutention à l'intérieur du pays et compte tenu de la situation économique précaire du pays, la Mission recommande la fourniture d'environ 500 000 dollars à cette fin.

B. Abris, vêtements et ustensiles pour les camps
de sédentarisation

24. Le gouvernement a demandé les articles ci-après pour les neufs camps de sédentarisation :

/...

<u>Articles</u>	<u>Nombre demandé</u>	<u>Nombre d'articles fournis ou promis</u>	<u>Nombre d'articles restant à pourvoir</u>
Tentes	5 000	1 660	3 340
Couvertures	10 000	3 000	7 000
Tissu pour la confection de vêtements féminins	55 000 m	-	55 000 m
Tissu pour la confection de vêtements masculins	16 500 m	-	16 500 m
Batteries de cuisine	5 500	-	5 500

Note : Le chiffre de la population des divers camps est indiqué à l'annexe III

25. La Mission a constaté qu'il existe un besoin critique en matériaux pour l'aménagement d'abris supplémentaires afin de pouvoir accueillir le nombre croissant de nomades arrivant dans les camps, les abris disponibles étant déjà insuffisants pour la population actuelle de ces camps. La qualité des installations varie considérablement selon les camps. Les premiers camps aménagés dans le sud du pays (comme celui d'Ali Adde) comportaient de bien meilleures installations que ceux de la région d'Obock et de Tadjoura. Les installations du camp de réfugiés visité par la mission étaient également beaucoup plus satisfaisantes que celles de plusieurs camps aménagés pour les victimes de la sécheresse. Comme la sécheresse se prolonge et qu'aucune amélioration n'est en vue à cet égard, la Mission a interrogé le gouvernement au sujet de la durée estimative du séjour des familles dans les camps de sédentarisation. La position du gouvernement à ce sujet aura des répercussions évidentes sur le type d'abris et de services sanitaires et sociaux qui seront fournis.

26. Comme l'indique le paragraphe 24, le gouvernement a demandé des tentes pour les camps. Toutefois, en raison des conditions climatiques de Djibouti (températures élevées et vent violent), les tentes ne constituent vraiment pas des abris adaptés. Certains commissaires de district ont indiqué que dans leurs camps, les tentes étaient hors d'usage en moins de six mois, voire en moins de quatre mois dans d'autres camps. Le coût de chaque tente nécessaire pour ce type de climat serait de 500 à 600 dollars, y compris les frais de transport. Au cas où la sécheresse persisterait encore pendant 12 à 18 mois, la totalité des tentes nécessaires pour abriter une population qui, d'après les estimations, augmenterait de 25 p. 100 tous les six mois, devrait être remplacée à deux reprises. A raison de 500 dollars la tente, le coût des 3 340 tentes actuellement nécessaires serait de 1 670 000 dollars; pour le premier remplacement de 7 000 tentes en février 1981, le coût serait de 3 500 000 dollars; et celui du remplacement de 10 000 tentes en 1981 de 5 millions de dollars. Cette solution serait manifestement aussi peu rationnelle qu'économique.

/...

27. Les "toucoules" (habitat traditionnel de forme sphérique) aménagées dans le camp d'Ali Sabieh sont bien préférables aux tentes et peuvent, le cas échéant, être transférées ailleurs. Le matériel de construction des toucoules est une fibre qui ne peut être achetée localement en grande quantité. Les membres d'une famille collectent ces fibres et en font un matériau de construction. Si ces fibres pouvaient être achetées en quantités suffisantes dans un pays voisin, ce type d'abri constituerait une bien meilleure solution que celle des tentes. En outre, si le gouvernement admet que certains de ces camps ont un caractère permanent ou semi-permanent, une solution autre que l'achat de tentes pourrait consister à construire des maisons en blocs de ciment ou en pierres. La Mission a vu ce type de logement qui a été construit par les réfugiés du camp d'Ali Sabieh ainsi que ceux construits à Houloud pour le personnel affecté au projet d'irrigation. Ces logements ont été construits grâce aux efforts du personnel du camp et constituent une construction assez solide. Le prix de revient est également attrayant - de l'ordre de 600 dollars environ par logement. A Dikhil, le commissaire de district avait fait savoir initialement que le rythme de construction pourrait être d'une maison par semaine. Toutefois, sur la base de l'expérience désormais acquise, il estime que deux à trois maisons pourraient être construites par semaine.

28. Si le gouvernement décide d'installer les nomades qui ont tout perdu dans des logements un peu plus permanents, des services médicaux et sociaux supplémentaires devront naturellement être fournis. Chaque commissaire de district a insisté sur le fait que rien n'est prévu dans les camps pour assurer les besoins éducatifs, encore que ces besoins ne relèvent pas nécessairement de la catégorie des secours d'urgence. Du fait que les enfants sont très nombreux dans les camps, la Mission recommande que le gouvernement dresse dès que possible le bilan de ses besoins en matière de moyens d'enseignement et d'enseignants, à l'intention des institutions internationales pertinentes et des pays donateurs.

29. On sait que les traditions nomades sont profondément enracinées et que les coutumes tribales sont rigoureusement suivies. Cela explique dans une grande mesure l'extrême réticence de ces personnes à abandonner les terres sur lesquelles elles vivent et élèvent leurs troupeaux. Toutefois, lorsque la sécheresse est si sévère et que ces familles nomades perdent la totalité de leurs troupeaux, elles n'ont pas d'autres recours que de se réfugier dans l'un des camps aménagés par le gouvernement ou auprès de parents se trouvant dans une situation plus favorable. A moins de leur fournir un autre troupeau ainsi que des terrains de pâturage, les familles qui ont été contraintes de se déplacer par suite de la sécheresse devront renoncer au nomadisme pour une forme de vie plus sédentaire. En fait, même si une partie ou la totalité du troupeau de ces familles pouvait être remplacée, leur forme de vie pourrait être quelque peu modifiée. Les femmes, les enfants et les vieillards pourraient séjourner dans des logements de caractère plus permanent, tandis que le mari vivrait à l'extérieur une bonne partie du temps pour s'occuper du troupeau. Cette formule pourrait être assez viable, mais elle soulève un problème de politique générale et nécessite l'approbation et l'appui du gouvernement.

30. La Mission estime que la demande du gouvernement en matière d'abris est raisonnable, mais suggère que les autorités gouvernementales étudient de près les solutions de remplacement proposées plus haut en vue de répondre aux besoins. Elle recommande également la fourniture des 7 000 couvertures et batteries de cuisine supplémentaires demandées pour 5 500 familles, ainsi que de 55 000 mètres de tissu pour la confection de vêtements féminins et 16 500 mètres de tissu pour la confection de vêtements masculins.

C. Ressources en eau

31. On ne dira jamais trop l'importance de l'eau pour la République de Djibouti. C'est le problème mentionné en premier à tous les niveaux, depuis les hautes personnalités du gouvernement jusqu'aux chefs de tribus. Le rationnement est à l'ordre du jour. Dans de nombreuses régions, les enfants ne reçoivent de l'eau qu'une fois par jour et les adultes une fois tous les deux jours.

32. La partie sud du pays est très rocheuse et sablonneuse. Quatre-vingts pour cent des couches de roches souterraines sont de formation basaltique. Lorsqu'il pleut, les ouadi sont remplis d'eau pendant une courte période. Dans certaines régions du sud, l'eau peut être obtenue au moyen de puits de trois à six mètres de profondeur creusés manuellement. Ce sont des puits de ce type qui alimentent le camp d'Ali Adde. D'autres pourraient être creusés, mais il faudrait surtout s'efforcer d'aménager simplement et plus rationnellement les puits actuels, ce qui ne nécessiterait pratiquement aucun investissement financier. On estime que des puits creusés dans les ouadi de la région nord pourraient fournir des quantités d'eau considérables, mais du fait de la nature du sous-sol qui est d'origine alluviale et encombré de blocs de roches, il est difficile à la population indigène de creuser de tels puits sans outils appropriés et sans assistance technique. L'utilisation d'explosifs a été suggérée.

33. La situation actuelle n'est pas encourageante. Il n'existe dans le pays que trois appareils de forage relativement récents. Deux appareils de fabrication française ont été utilisés dans le passé, mais ne l'étaient plus à l'époque de la visite effectuée par la Mission parce que l'on manquait de maîtres soudeurs et d'équipes de forage qualifiées. Les membres de la Mission ont été informés qu'un maître soudeur et son assistant seraient envoyés de France en septembre 1980 afin de remettre en service l'un des deux appareils. Il avait également été convenu que le FISE demanderait les services d'un autre spécialiste du forage afin de faire fonctionner le deuxième appareil. Le troisième, qui est de fabrication allemande, se trouve à Holl Holl et est actuellement utilisé par une équipe de la République fédérale d'Allemagne.

34. La République fédérale d'Allemagne a envoyé une équipe qui collabore au programme d'ensemble de mise en valeur des ressources en eau à Djibouti. Elle effectue actuellement une étude hydrogéologique afin de définir un nouveau programme de mise en valeur des ressources en eau de surface et en eau souterraine. Les services techniques ruraux du gouvernement collaborent très étroitement avec l'équipe allemande. Malheureusement, les membres de la Mission n'ont pas pu rencontrer les membres de cette équipe étant donné qu'ils étaient en congé en Allemagne. L'un des projets proposés, qui constitue un élément essentiel de l'étude hydrogéologique, consiste à procéder à six sondages jusqu'à une profondeur de 400 mètres. Ces sondages seraient effectués dans les plaines de Houlé, Petit-Barra, Grand-Barra et Gobaad et seraient les premiers effectués à Djibouti au-delà de 200 mètres de profondeur. Il semble que les contributions de l'Arabie saoudite suffisent simplement à couvrir le coût des activités proposées, à savoir le forage de puits permanents et de puits de sondage pendant la période 1980-1981 et qu'il n'est donc pas nécessaire de solliciter des secours financiers à ce titre.

35. Les membres de la Mission ont juré encourageant que le Président de la République ait récemment nommé un comité chargé de veiller à l'exécution du programme de mise en valeur des ressources en eau pour l'ensemble du pays.

36. Bien que l'on dispose de trois appareils de forage relativement neufs, on manque de tubages et de crépines pour équiper les trous de sonde qui ont été forés. Par ailleurs, six trous de sonde déjà forés ne peuvent pas être utilisés faute d'unités de pompage à grande profondeur. Une grande partie du matériel lourd de transport et des machines qui accompagnent les appareils de forage doit être entretenu et réparé d'urgence. Il est tout simplement impossible de trouver sur place des opérateurs et du personnel d'entretien suffisamment qualifiés.

37. Pendant l'été 1980, le FISE a envoyé à Djibouti un expert de l'approvisionnement en eau chargé d'évaluer la situation actuelle dans ce domaine. A la suite de son enquête, cet expert a recommandé la mise en oeuvre d'un programme en trois phases qui est décrit dans l'annexe IV. Les membres de la mission approuvent énergiquement le principe d'un appui financier pour les deux premières phases, étant donné qu'elles coïncident avec la période de secours d'urgence immédiats et complémentaires. En outre, si la deuxième phase du programme donne des résultats suffisamment satisfaisants, la troisième phase devrait être mise en oeuvre sans retard.

38. Au cours des deux dernières années, les précipitations ont été rares et se sont produites plus tard que prévu. L'Office national de météorologie a annoncé que, de janvier à août 1980, il n'était tombé qu'1.1 mm de pluie sur le pays. Si les fortes pluies qui tombent normalement en octobre ne se produisent pas, la famine deviendra encore plus répandue. Les pluies de printemps, si elles surviennent, ne tomberont pas avant mars-avril 1981.

39. Dans certaines régions, les membres de la Mission ont noté qu'il n'y avait pas de réservoirs d'eau et, dans d'autres régions où il y en avait, qu'il n'y avait pas de canalisations, que les canalisations n'étaient pas raccordées au réservoir ou qu'il en manquait certaines parties. Il est recommandé que tous les camps soient équipés d'un réservoir d'eau suffisamment important et, s'il y a un point d'eau à proximité, que le réservoir y soit relié. En couvrant le réservoir et en traitant son contenu à l'aide des produits de base appropriés, on disposera d'une source d'eau suffisamment salubre. Dans la mesure du possible, il faudrait s'efforcer de réduire la distance séparant le point d'approvisionnement en eau et les camps. A cet égard, les membres de la mission estiment que, tout en tenant compte des coutumes et des traditions tribales qui existent dans les différentes régions géographiques, le gouvernement devrait envisager la possibilité de réduire le nombre des camps.

40. Du fait de la persistance de la sécheresse, le gouvernement a dû créer des points d'approvisionnement en eau et transporter l'eau nécessaire jusqu'à ces points par camions-citernes. Les camions-citernes ne sont pas en nombre suffisant, doivent couvrir de longues distances et sont utilisés en permanence. Les chauffeurs sont épuisés par les heures supplémentaires qu'ils sont tenus de faire et les véhicules, trop utilisés et mal entretenus, tombent constamment en panne. Certains commissaires de district construisent actuellement des citernes en ciment pour le stockage de l'eau à certains points stratégiques de leur district. Cette méthode permettra de réduire la distance que doivent parcourir les camions-citernes et contribuera à atténuer certains problèmes.

41. Le gouvernement a demandé 15 camions-citernes de 5 000 litres, dont cinq ont déjà été fournis par la communauté de donateurs. Il a également demandé cinq camions-citernes de 10 000 litres ainsi que des fonds pour l'achat de 60 réservoirs de stockage de l'eau. Vingt-quatre de ces réservoirs ont déjà été fournis par la Communauté économique européenne et les services de secours catholiques. Les membres de la Mission appuient la fourniture de neuf camions-citernes de 5 000 litres, cinq camions-citernes de 10 000 litres et 36 réservoirs pour le stockage de l'eau. Toutefois, ils recommandent aussi la fourniture d'un atelier mobile de réparation pour les autres véhicules.

D. Santé

1. Situation sanitaire générale à Djibouti

a) Installations

42. Il existe un hôpital général de 670 lits dans la ville de Djibouti et quatre hôpitaux ruraux qui disposent d'un nombre limité de lits. En outre, il y a neuf dispensaires dans la ville, neuf en zone rurale et 15 à la périphérie.

b) Personnel

43. La plupart des 40 médecins de Djibouti habitent dans la ville même et la plupart sont citoyens français. De même, un grand nombre des infirmiers qualifiés (de 30 à 35) sont des étrangers. Il y a plus de 100 aides-soignants et au moins autant d'agents sanitaires auxiliaires. On ignore le nombre des professionnels de la santé travaillant en liaison avec des groupes bénévoles dans le pays.

c) Principaux problèmes sanitaires

44. Les problèmes sanitaires à Djibouti sont nombreux et graves. Des maladies transmissibles telles que la tuberculose, la rougeole et les maladies gastro-intestinales sont répandues et les cas de malnutrition et d'anémie dont les causes varient sont nombreux.

2. Situation et services sanitaires dans les zones rurales

a) Dans les camps de sédentarisation

45. Les nouveaux arrivants présentent des symptômes d'épuisement et d'affaiblissement extrêmes. La malnutrition dont ils souffrent à des degrés divers s'atténue généralement pendant leur séjour prolongé dans les camps, dans la mesure où ils ont pu survivre à la première phase qui est la plus aiguë. La Mission a, par exemple, rencontré au camp de Mouloud, une mère qui était arrivée la veille avec son mari aveugle et un enfant souffrant de malnutrition grave. Elle a déclaré qu'elle avait perdu quatre autres enfants pendant qu'ils faisaient route vers le camp.

46. Des épidémies de maladies transmissibles se sont déclarées, qui ont été aggravées par le surpeuplement des locaux d'habitation. Les cas de gastro-entérite sont fréquents, souvent causés par de l'eau polluée. On a enregistré plusieurs cas de rougeole dans certains camps. Aucun des camps ne dispose de services sanitaires qui lui soient propres et la population est tributaire des dispensaires situés dans les villes voisines, des visites irrégulières effectuées par le service d'hygiène du gouvernement ou des services médicaux assurés dans les postes militaires voisins. Des équipes du Croissant rouge, composées de personnel sommairement formé, se trouvent à l'heure actuelle dans le camp d'Ali Adde et dans la ville de Tadjourah.

b) Situation de la population rurale à l'extérieur des camps

47. La population véritablement rurale est, dans sa presque totalité, nomade. Le reste des habitants des zones dites "rurales" habitent en fait dans les capitales de district ou à proximité, sont généralement en bonne santé, travaillent et sont financièrement en mesure d'acheter des aliments. En outre, ils ont facilement accès aux dispensaires et aux hôpitaux ruraux. La population nomade est très dispersée et toujours en mouvement. Les nomades ont relativement peu de maladies transmissibles bien qu'ils souffrent quelquefois de diarrhée ou de vomissements après avoir consommé de l'eau saumâtre ou non potable. La déshydratation aiguë et la faim sont les principaux risques qui les menacent; ils n'ont pratiquement pas accès aux installations médicales.

3. Programmes sanitaires en cours en faveur des groupes vulnérables de la population (enfants, mères et personnes âgées)

a) Programmes de santé maternelle et infantile (SMI)

48. Les dispensaires sont en train de mettre en place des programmes de santé maternelle et infantile, comprenant les soins prénatals, la formation de sages-femmes et une surveillance nutritionnelle. Hormis le cas de la ville de Djibouti, ces activités restent limitées.

b) Programme de vaccination

49. S'agissant de l'immunisation, il semble que seule la ville de Djibouti mette en oeuvre un programme d'immunisation de quelque importance. La vaccination sur demande n'est possible que dans les capitales de district qui sont alimentées en électricité 24 heures sur 24. Dans les zones rurales, il serait possible aux médecins de se rendre, pour la journée, de la capitale de district aux dispensaires périphériques afin de vacciner le personnel des camps. Le dépistage et le traitement des maladies infectieuses ne sont couramment pratiqués que dans la ville de Djibouti et dans les postes militaires. Le dépistage des cas de tuberculose est largement insuffisant, mais on trouve plus de cas qu'on ne peut effectivement en traiter.

c) Formation du personnel sanitaire auxiliaire

50. La formation du personnel sanitaire auxiliaire se limite à la formation pratique des infirmiers à l'hôpital général de Djibouti. Ces infirmiers exercent souvent des fonctions pour lesquelles ils n'ont pas été suffisamment formés, tels que le diagnostic et la thérapeutique; cependant, certains infirmiers du service d'hygiène ont acquis quelques connaissances dans ces domaines. Le Croissant rouge de Djibouti et d'autres organisations bénévoles ont organisé des cours de secourisme, mais ceux-ci restent très limités.

4. Besoins sanitaires immédiats et futurs des populations des camps de sédentarisation

a) Demandes du gouvernement

51. Le gouvernement a demandé du matériel divers dont neuf dispensaires ruraux préfabriqués, du matériel destiné aux services de santé maternelle et infantile (SMI), 150 000 doses de médicaments réhydratants ainsi que du matériel de réhydratation, et des vaccins pour 10 000 enfants. En outre, il souhaiterait quatre ambulances pour pouvoir évacuer les patients des camps vers les capitales de district, deux camions pour livrer les fournitures médicales et cinq véhicules pour le service d'hygiène. Il a également demandé une quantité considérable de produits pharmaceutiques.

b) Evaluation de la Mission

52. La Mission a noté qu'un hôpital ou un dispensaire opérationnel était situé à proximité de quatre des neuf camps qu'elle a visités. Certains des autres camps se trouvaient à proximité d'installations militaires. Lorsqu'il existe des installations médicales près du camp, il n'est pas vraiment justifié d'en créer d'autres. La mission estime donc qu'il serait raisonnable d'envisager la fourniture de cinq unités préfabriquées seulement. Le renforcement des postes sanitaires situés dans les installations militaires paraît également raisonnable à condition qu'il soit bien entendu que ce renforcement a pour but de mieux venir en aide aux victimes de la sécheresse. Le gouvernement a demandé quatre ambulances, une pour chacun des districts périphériques. Il faut rappeler que le gouvernement a déjà demandé deux ambulances, destinées aux centres médicaux d'Ali Sabieh et de Dikhil. La mission recommande donc la fourniture de deux ambulances pour les centres médicaux d'Obok et de Tadjoura. Cependant, elles devront être du type "tout terrain", et "tous usages" (land rover - jeep militaire - ambulance). Les véhicules demandés pour la livraison des médicaments ne semblent pas être d'une nécessité vitale. En effet, Tadjoura et Obok peuvent être approvisionnées par ferry et Ali Sabieh par le train; seul Dikhil doit être approvisionné par la route. En outre, les médicaments venus des capitales de districts peuvent être livrés par les camions qui assurent l'approvisionnement des camps en denrées alimentaires. La Mission estime que les camions destinés au service d'hygiène seraient surtout affectés aux services des zones urbaines, en particulier de la ville de Djibouti,

ce qui ne serait pas dans l'intérêt des populations victimes de la sécheresse et réfugiées dans les camps. Si les véhicules étaient utilisés en priorité pour exécuter un programme d'assainissement à l'intérieur des camps, la Mission serait alors favorable à cette requête. La demande de 150 000 doses de médicaments réhydratants, de matériel de vaccination et de vaccins pour 10 000 enfants paraît raisonnable et mérite d'être accueillie favorablement par le FISE.

53. S'agissant des médicaments, il semble qu'une liste des besoins actuels a été présentée à l'occasion d'une récente mission de l'OMS à Djibouti. Si tel est le cas, l'organisme compétent des Nations Unies est déjà saisi de la question. La Mission estime en outre que le gouvernement devrait établir ou réviser une liste normative de médicaments à l'intention :

- a) Des agents sanitaires publics;
- b) Des infirmiers en dehors des hôpitaux;
- c) Des médecins dans les dispensaires.

54. En outre, il conviendrait d'aider le gouvernement à acheter moins cher les médicaments dont il a besoin, par exemple en remboursant ses achats par l'intermédiaire de l'OMS ou du FISE.

55. Les besoins essentiels dans les domaines sanitaire ou médical (par ordre de priorité) sont les suivants :

a) Réorganisation des camps afin de leur donner la dimension souhaitable, d'assurer un espacement suffisant à l'intérieur de chaque unité et d'améliorer l'accès au réseau d'approvisionnement en eau et aux routes;

b) Amélioration du système existant d'approvisionnement en eau. Au camp d'Ali Adde par exemple, plusieurs puits de faible profondeur pourraient être mieux aménagés; il suffirait d'aplanir le terrain autour des trous d'eau, de poser un revêtement sur la margelle du puits et de couvrir celui-ci afin de permettre le passage d'un seul seau à la fois, manoeuvré grâce à une poulie. Lorsque d'autres sources d'eau sont accessibles, telles que des wadis, des canalisations devraient être installées, reliant la source à un réservoir qui devrait être couvert et dont l'eau devrait être traitée au chlore;

c) Redéploiement du personnel médical afin de renforcer les hôpitaux et les dispensaires ruraux et de permettre à ce personnel de travailler à temps partiel dans les camps de sédentarisation. Il pourrait évaluer l'état sanitaire et nutritionnel des nouveaux arrivants, identifier ceux qui, dans les groupes vulnérables de la population, sont les plus exposés et dépister précocement des maladies qui peuvent faire de gros ravages, telles que la rougeole. Ce personnel médical pourrait également s'efforcer de dépister les cas de tuberculose et assurer un traitement précoce et suivi. Il pourrait donner des soins de réhydratation par voie buccale à ceux qui souffrent d'infections gastro-intestinales.

/...

5. Programme de formation aux soins de santé primaires dans les camps de sédentarisation

56. Ce programme se compose de deux éléments. Le premier consiste à former des professeurs (à leur apprendre comment former les agents sanitaires primaires) ainsi qu'à recycler ceux qui travaillent déjà dans les camps, les dispensaires et postes sanitaires en zone rurale. Le deuxième élément consiste à former directement les agents sanitaires primaires. Le premier comprendrait une formation de fond ainsi qu'une formation pédagogique. Le deuxième devrait insister sur les méthodes d'enseignement et d'acquisition des connaissances les mieux adaptées aux futurs étudiants qui, pour la plupart, seront de jeunes nomades. Cette formation peut être assurée de diverses manières :

a) Dans le cadre de la coopération technique pour le développement - de préférence dans un pays voisin;

b) En fournissant les services d'experts ou de consultants venus de l'extérieur. L'OIS pourrait, sur demande, prendre la direction de ces activités et d'autres organisations internationales travaillant à Djibouti pourraient se joindre à elle;

c) Les bénéficiaires de cette formation pourraient appartenir au personnel du Ministère de la santé, au personnel médical militaire, ou aux organisations humanitaires locales, telles que le Croissant rouge.

57. Le stage de formation des professeurs durerait environ deux mois et un nouveau stage, révisé ou mis à jour, pourrait avoir lieu l'année suivante. Cette méthode présenterait de nombreux avantages pour les camps de sédentarisation et serait en outre l'embryon d'un système permanent de soins de santé primaires à Djibouti.

58. La formation des étudiants aux soins de santé primaires se ferait dans la langue locale et ne paraît pas exiger l'apport d'une aide extérieure notable.

E. Elevage

1. Situation générale et écologie

59. Traditionnellement, la population de Djibouti a toujours vécu de l'élevage et, malgré l'aménagement du port moderne et la construction de la voie ferrée Djibouti-Addis-Abeba, l'élevage reste le moyen de subsistance de la grande majorité de la population rurale.

60. On distingue deux grands types de troupeaux - le gros bétail (chameaux, bovins et, dans une certaine mesure, ânes) et le petit bétail (ovins et caprins). Il y a une certaine spécialisation entre les deux types, bien que les éleveurs de moutons et de chèvres soient de loin les plus nombreux.

61. Il n'y a eu qu'un seul recensement du bétail - en 1978 -, qui a donné les résultats suivants :

Chèvres	500 000
Moutons	400 000
Bovins	50 000
Chameaux	40 000
Ânes	6 500

62. La densité normale du cheptel dans les pâturages de Djibouti n'est pas connue et, à l'évidence, varie suivant les précipitations, la quantité de fourrage et les ressources en eaux de surface. En outre, jusqu'à une période récente, les frontières politiques n'empêchaient pas les pasteurs semi-nomades de se déplacer à la recherche de fourrage et d'eau. Les droits de pacage varient du nord au sud; ils sont plus libéraux dans le sud et délimités de manière plus précise dans le nord.

63. Même pendant les meilleures périodes, la sécheresse n'est pas rare et elle aboutit périodiquement à une diminution du cheptel qui, toutefois, est généralement assez rapidement compensée lorsque les pâturages sont reconstitués par les pluies. Le petit bétail se reproduisant plus vite, les troupeaux se reforment plus rapidement que ceux de gros bétail. Les chameaux, toutefois, sont les plus endurants et résistent aux mauvaises conditions. La coutume veut également que les familles durement touchées soient aidées dans les périodes difficiles par les membres de la famille élargie qui font généreusement don de quelques têtes de bétail à ceux dont les troupeaux ont subi de grosses pertes.

2. Effets de la sécheresse actuelle

64. La sécheresse actuelle a été plus grave que les sécheresses antérieures par sa durée et son étendue. Il n'y a pratiquement pas eu de précipitations dans de nombreuses régions depuis trois ans environ. Il n'est pas tombé une goutte de pluie dans le district d'Obok au cours de cette période et la moyenne annuelle des précipitations dans d'autres régions du nord a été inférieure à 20 mm. De nombreuses familles ont perdu tout leur bétail, et le gouvernement estime que la moitié environ du cheptel recensé en 1978 a été perdue. Le reste est considérablement affaibli.

/...

3. Demandes du gouvernement

65. En général, le gouvernement estime que les disponibilités en fourrage sont un problème plus important que les ressources en eau pour le bétail restant (dans le nord, la sécheresse a provoqué la disparition totale de la biomasse, d'où l'absence de fourrage). Le gouvernement a donc sollicité une aide extérieure, essentiellement pour l'approvisionnement dans ce domaine. Les évaluations les plus récentes sont fondées sur une diminution de 50 p. 100 du cheptel total et sur des besoins correspondant à 50 p. 100 de la ration journalière normale en fourrage ("unité fourragère"). En conséquence, le gouvernement a chiffré les besoins à 155 000 unités fourragères par jour, ce qui, en termes de mélanges orge/fourrage en sec, correspond à 155 tonnes par jour - soit environ 250 m³. (Pour les mélanges, le poids et le volume peuvent varier. Voir annexe V.) Le fourrage fourni doit être "conditionné".

66. Le gouvernement est particulièrement désireux de sauver une partie du cheptel, en particulier les jeunes animaux, les femelles ayant un jeune ou donnant du lait et quelques mâles pour la reproduction. A cette fin, il a entrepris une étude de faisabilité pour l'établissement d'une unité de production d'aliments pour le bétail. Si les résultats de l'étude sont encourageants, il sollicitera une assistance financière pour l'exécution du projet.

67. Le gouvernement est en mesure d'assurer le transport du fourrage, et éventuellement d'en prendre les frais à sa charge, en l'acheminant par chemin de fer, ferry et route jusqu'aux sièges de district d'où il sera transporté par camions militaires jusqu'aux points de distribution. A titre de première approximation, chacun des quatre petits districts devrait recevoir un quart de l'assistance totale en fourrage, soit un peu moins de 40 tonnes par district et par jour. La première livraison de source étrangère devrait permettre de couvrir les besoins pendant quatre mois. Par la suite, les besoins seraient évalués en fonction des précipitations. Les frais de transport ont été calculés sur la base de 25 600 litres d'essence par mois (approvisionnement de trois à cinq points de distribution principaux par district).

68. En règle générale, les secours en cas de sécheresse ne comportent pas la fourniture de fourrage, et la Mission a de sérieux doutes quant à l'opportunité ou la faisabilité de fournir une aide de l'ampleur demandée (c'est-à-dire pour tout le cheptel restant et pour une période indéfinie). Ceci est d'autant plus douteux que des problèmes de logistique se posent et qu'il est difficile de rassembler tout le bétail dans près de 20 zones ne disposant pas toutes d'eaux de surface en quantité illimitée.

69. D'autre part, la Mission est parfaitement consciente du rôle critique joué par le bétail dans l'économie et le mode de vie de la population et des difficultés que présente le passage rapide d'une existence pastorale semi-nomade à une vie sédentaire reposant sur d'autres moyens d'existence.

70. Néanmoins, le groupe considère que les camps où sont actuellement accueillies les victimes de la sécheresse peuvent éventuellement inciter une partie au moins de la population à adopter un mode de vie plus sédentaire, en particulier les enfants et les personnes âgées des familles nomades installées dans ces camps.

/...

71. En outre, la Mission estime que l'un des moyens de permettre à la population touchée de retrouver son ancien mode de vie est de doter chaque famille d'un fonds de bétail. Il faudrait à cette fin que la communauté internationale fournisse ou transfère, à des fins d'alimentation, de reproduction et d'engraissement, un nombre limité de têtes de bétail qui seraient la propriété de la communauté. Par la suite, lorsque les conditions seraient favorables, ce bétail serait remis gratuitement aux familles démunies. Si le gouvernement tient à conserver une réserve d'animaux aux fins de la reproduction pour se prémunir contre les catastrophes à l'avenir, il faudrait que les bénéficiaires s'attendent à "rendre" une partie du bétail ainsi reçu (une fois le troupeau reconstitué) à la réserve, qui pourrait être gérée comme une coopérative en période "normale".

72. La Mission ne disposait pas sur place de l'expertise nécessaire pour évaluer le plan proposé, mais elle recommande qu'il soit examiné à la fois par le gouvernement et les organisations internationales compétentes (FAO/PAM/FIDA). Il faudrait s'attacher les services d'un expert hautement qualifié pour étudier les aspects pratiques de cette proposition, et notamment le nombre d'animaux que devrait comprendre chaque catégorie, les modalités d'alimentation, le lieu retenu dans chacun des districts, et la proportion d'animaux mâles et femelles.

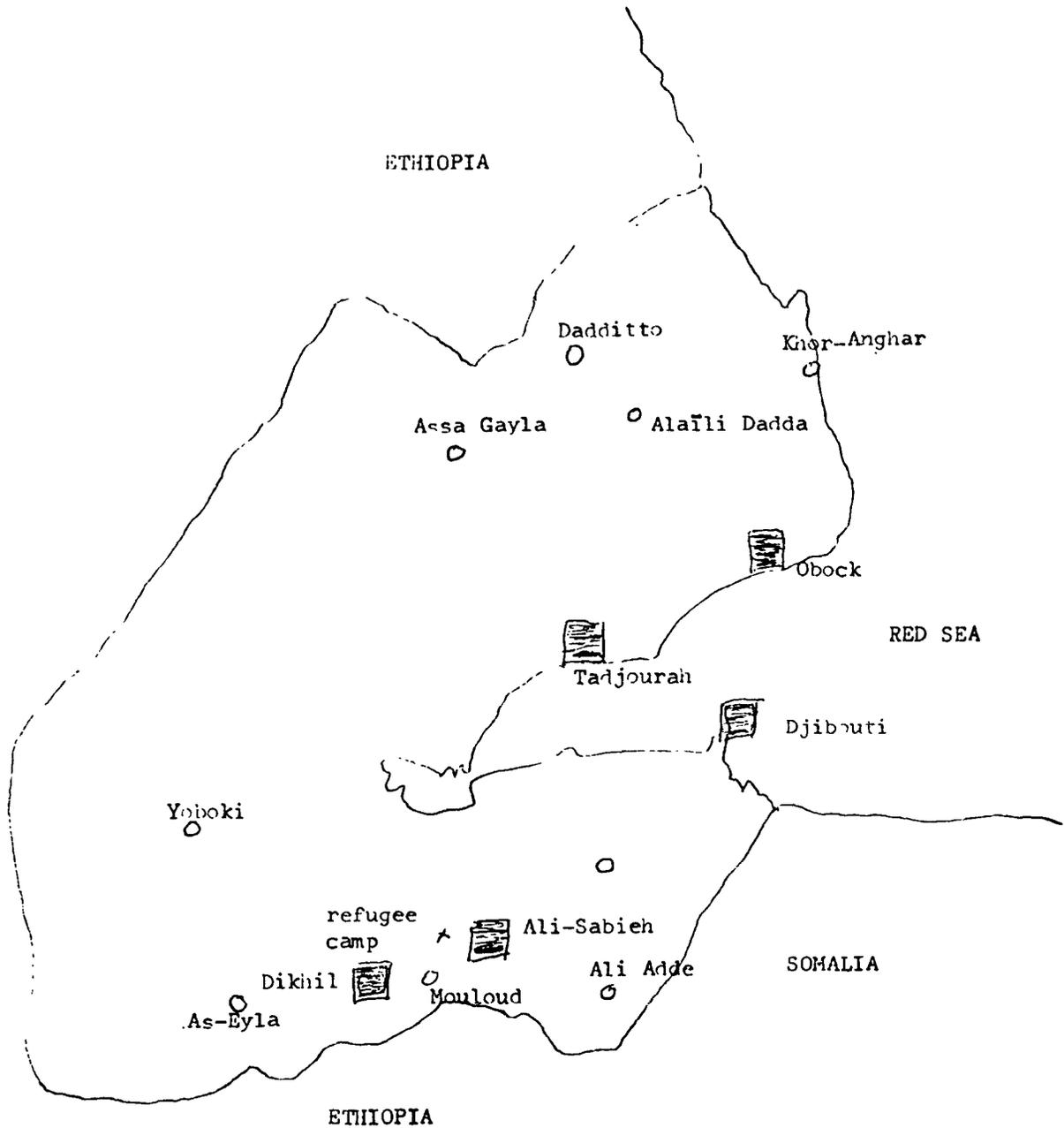
Annexe I

Membres de la Mission

M. Faruk N. Berkol	Secrétaire général adjoint Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe Chef de la mission
M. Earl E. Anderson	Consultant, Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
M. Djamal Harbi	Représentant résident du PNUD, Djibouti
M. Fernand Scheller	Représentant résident adjoint, PNUD, Liban
M. Souleyman N'Diaye-Guirandou	Conseiller du Programme de coopération technique Bureau régional pour l'Afrique Organisation internationale du Travail
Dr René L. Manning	Conseiller régional pour la santé publique Développement des programmes Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale Alexandrie
M. Ilunga Ngandu	Représentant du HCR pour le Kenya et Djibouti

Annexe II

Carte des camps des personnes déplacées par suite de la sécheresse



-  District
-  Camp for victims of the drought
-  Refugee camp

Annexe III

Population des camps et répartition des autres victimes
de la sécheresse

District d'Ali-Sabieh

Alli Adde	3 650
Holl-Holl	<u>400</u>
	4 050

District de Dikhil

Mouloud	1 000
As-Eyla	2 330
Yoboki	<u>2 400</u>
	5 730

District d'Obock

Ville d'Obock et environs	270
Khor Anghar	250
Alaili Dadda	300
Daddatto	<u>180</u>
	1 000

District de Tadjourah

Ville de Tadjourah et environs	6 000
Assa Gayla	<u>3 200</u>
	9 200

Total 19 980

Les autres populations affectées par la sécheresse se répartissent comme suit :

Ali-Sabieh	25 000
Dikhil	25 000
Tadjourah	25 000
Obock	15 000
District de Djibouti	<u>20 000</u>
	<u><u>110 000</u></u>

/...

Annexe IV

Programme en trois phases du FISE pour l'approvisionnement en eau

En dollars E.-U.

Première phase - Assurer d'urgence et en priorité

a) Le recrutement d'un maître sondeur/ instructeur pour une période d'un an en vue de mettre en service la troisième nouvelle foreuse :	50 000
b) La fourniture immédiate de sept unités de pompage pour puits profonds en vue de la mise en service des trous de sondage achevés :	50 000
c) La fourniture de tubages et de filtres de chlorure de polyvinyle pour dix trous de sondage d'une profondeur moyenne de 180 m qui devraient être achevés dans six mois :	56 000
d) La fourniture d'instruments scien- tifiques tels que matériel pour diagraphie, balances à baroïde et indicateurs électriques du niveau de l'eau :	<u>2 000</u>
Total	158 000
Plus 15 p. 100 de fret et d'assurance uniquement sur les fournitures :	<u>16 000</u>
Total général	<u>174 000</u>

Deuxième phase - Les demandes de fonds et de matériel doivent être présentées à la fin du mois de novembre 1980 au plus tard, afin que le matériel puisse être livré à la mi-1981. Le matériel demandé est le suivant : une foreuse, un tubage et des filtres de chlorure de polyvinyle, des unités de pompage pour puits profonds, des véhicules de transport lourds, des désableurs et des tamis vibrants des boues, du matériel de camping, y compris des roulottes aménagées pour servir de logement, et des unités de pompage manuelles. Des allocations sont également demandées pour des stagiaires et des formateurs :

600 000

Dollars E.-U.

Troisième phase - Les demandes de fonds et de matériel doivent être présentées vers la mi-1981. Le matériel comprendra les éléments ci-après : deuxième foreuse, si la première a donné des résultats satisfaisants, tout le matériel mécanique d'atelier; un tubage et des filtres de chlorure de polyvinyle, des unités de pompage pour puits profonds à étages et des pompes manuelles, des pièces détachées, etc., y compris les coûts de la formation continue :

400 000
1 171 000

Dépenses totales sur deux ans :

(Les dépenses afférentes aux deuxième et troisième phases comprennent 15 p. 100 de fret et d'assurance.)

/...

Annexe V

Programme d'aide urgente pour sauver le bétail*

I. ETAT DES PATURAGES ET DU BETAIL

1. La République de Djibouti connaît actuellement une grave sécheresse. Dans le district d'Obock, la sécheresse est totale depuis trois ans et sur le reste du territoire, la moyenne des précipitations annuelles est inférieure à 20 mm.
2. Cette situation a entraîné la disparition totale de la végétation, d'où l'absence de tout fourrage pour le bétail. Dans diverses localités, les taux de mortalité du bétail sont de 50 à 60 p. 100. Cependant, le mode de vie des nomades ne se prête pas à une évaluation précise des pertes dans chaque région. Le bétail qui survit est très affaibli et, la sécheresse semblant devoir persister, les animaux affamés et affaiblis mourront tous si du fourrage ne leur est pas fourni rapidement.
3. La sécheresse ayant affecté cette année les pays voisins, le recours traditionnel à la transhumance est à exclure totalement. Actuellement, la seule possibilité de sauver une partie du bétail serait de lancer un appel au niveau international pour obtenir du fourrage.
4. Il n'est guère nécessaire de souligner que cette calamité touche des milliers de personnes dans la mesure où les nomades et la majorité des villageois vivent de l'élevage. Plus de la moitié de la population vit directement ou indirectement des produits de l'élevage.

II. BESOINS EN FOURRAGE

5. En raison du nomadisme, il est très difficile d'évaluer avec précision le nombre de têtes de bétail. En 1978, le Département de l'élevage et des pêches a entrepris un recensement qui a donné les résultats suivants, par espèce :

Nombre de têtes de bétail

Caprins	500 000
Ovins	400 000
Bovins	50 000
Chameaux	30 000
Anes	6 500

6. Les rations nécessaires à la survie des animaux en période de catastrophe représentent la moitié des besoins habituels de l'animal. La priorité dans la distribution du fourrage sera accordée aux jeunes animaux, aux femelles allaitantes, aux vaches à lait, etc...

* Programme du Ministère de l'agriculture et du développement rural de la République de Djibouti.

Besoins quotidiens par espèce (en unités de fourrage)

Caprins	500 000 x 0,5 unité par jour =	250 000
Ovins	400 000 x 0,5 unité par jour =	200 000
Bovins	50 000 x 2,0 unités par jour =	100 000
Chameaux	40 000 x 2,0 unités par jour =	80 000

Total 630 000 unités

7. La ration quotidienne de la totalité du bétail serait de 630 000 unités. Selon les normes internationales, une unité de fourrage équivaut à un kilogramme d'orge moulue; la totalité des besoins quotidiens s'élève donc à 630 tonnes.

8. Vu la demande importante en mélanges de fourrage sur les marchés mondiaux, il conviendrait de calculer l'équivalent pour tous les autres fourrages disponibles. Les quantités requises et les techniques d'utilisation varieraient dans chaque cas. Compte tenu de l'ampleur de cette opération, il est essentiel de rechercher les meilleurs mélanges afin d'éviter, dans la mesure du possible, la perte de bétail à la suite de problèmes digestifs. Afin d'éviter tout gaspillage, l'idéal serait d'obtenir, sous forme de balles, un mélange de fourrage bien équilibré.

Conditionnement du fourrage

9. A Djibouti, il est impossible de conditionner le fourrage: il serait donc très souhaitable d'obtenir les moutures en sacs. Selon les estimations du Département de l'élevage, tous les troupeaux ont besoin de secours.

III. ASPECTS LOGISTIQUES

A. Transport

10. En cas de fourniture d'orge ou d'un fourrage concentré équivalent, on estime que 630 tonnes, soit environ 1 000m³, devront être distribuées chaque jour.

1. Besoins du bétail en fourrage concentré

11. Sur la base du recensement de 1978, les rations nécessaires à la survie de la totalité du bétail représentent 630 tonnes de fourrage concentré par jour.

12. Compte tenu d'un taux de mortalité moyen de 50 p. 100 et du fait que le fourrage ne serait distribué qu'à certaines catégories d'animaux (50 p. 100 du bétail : à savoir, les jeunes, les femelles allaitantes, les vaches à lait et certains mâles), les besoins globaux du pays sont les suivants :

630 tonnes x 50 p. 100 x 50 p. 100 = 155 tonnes par jour.

13. Nous pensons que l'aide fournie serait répartie en deux parts égales, l'une pour les districts du Nord (Obock et Tadjourah) et l'autre pour ceux du Sud (Ali-Sabieh et Dikhil).

/...

2. Moyens de transport

14. Le fourrage serait transporté par ferry de Djibouti à Tadjourah et de Djibouti à Obock. Le fourrage destiné au district de Dikhil peut être transporté par train à Ali-Sabieh puis par véhicule militaire à Dikhil.

B. Stockage (dépôt de base)

15. Afin d'éviter tout gaspillage, une vaste réserve de fourrage serait maintenue à Djibouti, où il existe plusieurs possibilités d'entreposage.

16. Au début du mois, les quatre capitales de district recevraient les quantités nécessaires en leurs divers points de distribution. La pluie ne devant pas survenir avant le mois de décembre 1980, l'assistance devra porter sur quatre mois au moins. Si les quantités requises sont obtenues, il sera nécessaire de transporter 155 tonnes pendant 120 jours (quatre mois) à partir de Djibouti, ou encore 31 tonnes par jour et par district.

17. Les centres de distribution se répartissent comme suit :

<u>District de Djibouti</u>	<u>Distance en kilomètres</u>
Dorale	10
Nagad	10
P K 20	20
P K 50	50
<u>District d'Obock</u>	
Illi Sola	30
La Assa	50
Khor Angar	50
Godoria	34
<u>District de Tadjourah</u>	
Kalaf	10
Sagallou	30
Randa	30
Adaillou	60
Lac Allol	135
<u>District d'Ali-Sabieh</u>	
Doudoub Balalay	20
Ali-Adde	30
Mouloud	27

/...

<u>District de Dikhil</u>	<u>Distance en kilomètres</u>
Hanle	60
Agna	80
Daggirou	85
As Ela	50

18. Les véhicules militaires pourraient transporter le fourrage jusqu'aux points de distribution où il serait remis aux "anciens" pour qu'ils en assurent la distribution, sous la supervision d'experts du Département de l'élevage. En vue de maintenir la liaison nécessaire, ces experts auront besoin de cinq véhicules tous terrains équipés de radio.

Estimation des besoins en carburant pour la distribution du fourrage

Tous les districts recevraient chaque mois :

31 tonnes x 30 jours = 930 tonnes de fourrage

a) District de Tadjourah

(Transport par camions de cinq tonnes)

<u>Destination</u>	<u>Quantités</u> (en tonnes)	<u>Nombre de</u> <u>camions</u>	<u>Distance</u> <u>parcourue</u> (en kilomètres)	<u>Distance</u> <u>totale</u> <u>parcourue</u>
Stockage	930	180	4	720
Khalal	150	30	30	900
Sagallou	200	40	40	1 600
Randa	200	40	80	3 200
Adaillou	200	40	120	4 800
Sak-Allol	180	36	260	9 360

Total pour le district

20 580

Consommation moyenne 40 l./100 km, soit 8,400 l./mois

/...

b) District d'Obock

<u>Destination</u>	<u>Quantités</u> (en tonnes)	<u>Nombre de camions</u>	<u>Distance parcourue</u> (en kilomètres)	<u>Distance totale parcourue</u>
Stockare	930	180	4	720
Illi-Sola	250	50	50	3 000
La Assa	250	50	100	5 000
Godoria	200	40	70	2 800
Khor Angar	200	40	100	4 000
Total pour le district				15 520

Consommation moyenne 25 l/100 km, soit 4 000 l/mois

c) District de Djibouti

<u>Destination</u>	<u>Quantités</u> (en tonnes)	<u>Nombre de camions</u>	<u>Distance parcourue</u> (en kilomètres)	<u>Distance totale parcourue</u>
Narad	200	40	20	800
Dorale	200	40	20	800
P 11 20	200	40	40	1 600
P 11 50	200	40	100	4 000
Total pour le district				7 200

Consommation moyenne 25 l/100 km, soit 1 800 l/mois

d) District d'Ali-Sabieh

<u>Destination</u>	<u>Quantités</u> (en tonnes)	<u>Nombre de camions</u>	<u>Distance parcourue</u> (en kilomètres)	<u>Distance totale parcourue</u>
Stockare	930	180	4	720
Doudoubalale	250	50	40	2 000
Ali Adde	250	50	60	3 000
Iouloud	250	50	70	3 500
Total pour le district				9 220

Consommation moyenne 25 l/100 km, soit 2 300 l/mois

/...

e) District de Nikhil

<u>Destination</u>	<u>Quantités</u> (en tonnes)	<u>Nombre de</u> <u>camions</u>	<u>Distance</u> <u>parcourue</u> (en kilomètres)	<u>Distance</u> <u>totale</u> <u>parcourue</u>
Stockage	930	180	80	14 400
Hanle	200	40	120	4 800
Agna	200	40	160	6 400
Daggirou	200	40	170	6 300
As-Tyla	200	40	100	40 000
Total pour le district				36 400

Consommation moyenne 25 l/100 km, soit 9 100 l/mois.

19. Il faut donc, pour assurer la distribution du fourrage, 25 600 litres de carburant par mois (chiffre représentant la somme de 8 400 + 4 000 + 1 800 + 2 300 + 9 100).

20. Les points de distribution ont été sélectionnés en fonction des points d'eau disponibles (source ou puits traditionnels).
